

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Pieri Protec 25 MO

Version: 3

Date de révision: 26/10/2004

91/155/CE (3 APT) - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du produit: Pieri Protec 25 MO
Application(s) et / ou usage(s) normaux: Protection ravivante pour bétons de parements
N° code du produit: Pieri Protec 25 MO
Fournisseur: Pieri
Maisonneuve
F-71580 Saillenard
France
Tél: +33 (3) 85 76 45 00
Télécopie: +33 (3) 85 76 10 84
Téléphone en cas d'urgence (à utiliser par le médecin traitant): FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
B - Centre Antipoisons Tél: 070/245.245

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de la préparation: Pieri Protec 25 MO
Description de la préparation: Protection ravivante pour bétons de parements
Composant(s) contribuant aux dangers: • acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - N° Id: 607-195-00-7 - N° CAS: 108-65-6 - N° CE: 203-603-9
Conc. pds.(%): 5 < C <= 10 - Classification: • R 10 • Xi; R 36 •
• Solvant aromatique 97 - N° CAS: .64742-95-6
Conc. pds.(%): 25 < C <= 30 - Symbole(s): Xn N - R: 10-37-51/53-65-66-67

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers principaux: Inflammable.
Irritant
Dangereux pour l'environnement
Risque(s) spécifique(s): irritation pulmonaire

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Inhalation: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.
Contact avec la peau: Laver à l'eau et au savon par précaution.
Contact avec les yeux: Bien rincer abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.
Ingestion: En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen(s) d'extinction approprié(s): poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2).
Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: PAS d'eau.
Méthode(s) spéciale(s): Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau.
Risques spéciaux: L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précaution(s) individuelle(s): Tenir à l'écart de toute source d'ignition.
Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
Précaution(s) pour la protection de l'environnement: Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.
Méthode(s) de nettoyage: Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Pieri Protec 25 MO

Version: 3

Date de révision: 26/10/2004

91/155/CE (3 APT) - ISO 11014-1

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Précaution(s): Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Mesure(s) d'ordre technique: Eviter l'accumulation de charges électrostatiques par frottement par exemple. Aspiration locale ou protection respiratoire.
- Conseil(s) d'utilisation(s): Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

Stockage

- Précaution(s): Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.
- Mesure(s) d'ordre technique: Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention.
- Condition(s) de stockage: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur. Conserver dans un endroit très bien ventilé.
- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesure(s) d'ordre technique: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Paramètre(s) de contrôle:

- Limite(s) d'exposition: • acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle: VME ppm = 50 - VME mg = 275 - VLE ppm = 100 - VLE mg = 550
Allemagne: MAK : 270 mg/m³

Protection individuelle:

- Protection des voies respiratoires: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. appareil respiratoire avec filtre A.
- Protection des mains: gants en caoutchouc nitrile
- Protection de la peau et du corps: Après contact avec le produit toutes les parties du corps souillées devraient être lavées. Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température.
- Protection des yeux: Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

Mesure(s) d'hygiène:

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

- Etat physique / Forme: liquide
- Couleur: incolore
- Odeur: caractéristique

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- pH: Non applicable.
- Point / intervalle d'ébullition: 85°C
- Point / intervalle de fusion: < -30°C
- Point d'éclair: 24°C
- Température d'auto-inflammabilité: > 150°C
- Température de décomposition: > 200°C
- Limites d'explosivité: 1 - 12 % Vol dans air
- Inflammabilité (solide, gaz): inflammable

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Pieri Protec 25 MO

Version: 3

Date de révision: 26/10/2004

91/155/CE (3 APT) - ISO 11014-1

| | |
|-------------------------------|-----------------------------------|
| - Pression de vapeur: | 20 mBar - 20°C |
| - Densité relative (eau = 1): | 0,92 - 0,96 |
| - Viscosité: | 37 - 41 cSt (Iso 2431 N°3 - 20°C) |
| - Hydrosolubilité: | non miscible |
| - Liposolubilité: | Non applicable. |
| - Solubilité aux solvants: | complètement miscible |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--------------------------------------|--|
| Stabilité: | Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7. |
| Condition(s) à éviter: | Ne pas exposer à des températures supérieures à 35 °C |
| Matière(s) à éviter: | Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques. |
| Produits de décomposition dangereux: | En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

| | |
|---|--|
| Toxicité aiguë | |
| - Inhalation: | Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux. |
| - Contact avec la peau: | Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites. |
| - Contact avec les yeux: | Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. |
| - Ingestion: | L'ingestion du liquide peut entraîner une aspiration au niveau des poumons avec un risque de pneumonie. |
| Sensibilisation: | Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. |
| Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée: | Risque d'atteinte pulmonaire lors d'une inhalation répétée ou prolongée de concentrations élevées. |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

| | |
|-----------------------------|---|
| Effets sur l'environnement: | Concernant le produit, il n'y a pas d'information disponible. |
| Effets nocifs divers | |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

| | |
|-----------------------------------|--|
| Déchets / produits non utilisés: | Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. |
| Emballages contaminés: | Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales. |
| Information(s) supplémentaire(s): | |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|---|--|
| Information(s) générale(s): | Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air. |
| N° UN: | 1263 |
| Voies terrestres (Route / Chemin de fer: ADR/RID) | |
| - nom d'envoi exact: | Peintures |
| - classe de danger: | 3 |
| - Packing group: | III |
| - Etiquettes ADR/RID: | 30 |
| Voies maritimes (IMDG) | |
| - nom d'envoi exact: | Peintures |
| - IMO classe: | 3 |
| - Groupe d'emballage: | III |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Pieri Protec 25 MO

Version: 3

Date de révision: 26/10/2004

91/155/CE (3 APT) - ISO 11014-1

| | |
|-----------------------------|-----------|
| Voies aériennes (ICAO/IATA) | 1263 |
| - nom d'envoi exact | Peintures |
| - ICAO/IATA classe: | 3 |
| - Etiquettes ICAO/IATA: | 1263 |

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

| | |
|--------------|---|
| Etiquetage: | Selon les directives européennes sur la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses |
| N° CEE: | Non applicable. |
| Symbole(s): | Xi - Irritant ; N - Dangereux pour l'environnement |
| Phrase(s) R: | 10 Inflammable. 37 Irritant pour les voies respiratoires. 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges |
| Phrase(s) S: | 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. 43 En cas d'incendie, utiliser du sable, de la terre, une poudre chimique ou de la mousse 57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. 61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. |

16. AUTRES INFORMATIONS

| | |
|--|--|
| Législation(s) suivie(s): | Cette fiche de données de sécurité répond aux directives et adaptations de la CEE n°: 2001/58/CE. |
| Avis ou remarques importantes: | Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la C.E.E. que nationales et communautaires. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées ainsi que de veiller à avoir une information complète et suffisante pour l'utilisation de ce produit. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. |
| Application(s) et / ou usage(s) normaux: | Protection ravivante pour bétons de parements |
| Restrictions: | Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). |
| Information(s) supplémentaire(s): | Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 2: Inflammable. Irritant pour les yeux. Irritant pour les voies respiratoires. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges |
| Historique | |
| - Date de la première édition: | 30/04/1999 |
| - Date de la révision précédente: | 29/10/2002 |
| - Date de révision: | 26/10/2004 |
| - Version: | 3 |
| - Révision chapitre(s) n°: | 1 |